



SG/MM

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2013

### **1. P.L.U. Intercommunal – Opposition au transfert automatique de la compétence de la réalisation des PLU, documents d’urbanisme ou carte communale aux communautés d’agglomération ou de communes**

Le conseil municipal, à l’unanimité, a exprimé son opposition totale au transfert automatique de la compétence de la réalisation des Plans Locaux d’Urbanisme (PLU), documents d’urbanisme en tenant lieu ou cartes communales aux communautés d’agglomération ou de communes. Il demande la suppression pure et simple de l’article 63 du projet de loi pour l’Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi « ALUR »).

### **2. Aménagement d’une liaison douce entre la rue de la Cannelle et la rue de la Rompude – recours à une procédure d’expropriation pour cause d’utilité publique – demande d’ouverture d’une enquête préalable à la déclaration d’utilité publique et d’une enquête parcellaire conjointe**

Afin de permettre la réalisation d’une liaison douce (piétons, cyclistes) entre la rue de la Cannelle et la rue de la Rompude, l’assemblée a approuvé le principe d’expropriation d’une partie de la parcelle cadastrée AH 286, d’une superficie de 239 m<sup>2</sup>, et sollicite de M. le Préfet de l’Hérault l’organisation d’une enquête conjointe afin d’obtenir la déclaration d’utilité publique de l’acquisition foncière et des travaux nécessaires, ainsi que la déclaration de cessibilité du terrain nécessaire à la réalisation du projet.

### **3. Contrat Educatif Local – détermination des tarifs du séjour ski hiver 2014**

La commune organisera, avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, un séjour ski pour 50 jeunes de 11 à 18 ans, du 10 au 14 mars 2014 à Pelvoux-Vallouise dans les Alpes. Pour participer, les jeunes doivent être inscrits à l’A.L.S.H. pour adolescents et s’être acquittés d’une cotisation annuelle. La participation familiale sera modulée en fonction des ressources et du nombre d’enfants à charge par foyer ; les bons CAF ne sont pas acceptés par la CCGPSL et un acompte de réservation de 100 € par enfant sera versé par les familles lors de l’inscription.

### **4. Expérimentation d’une garderie méridienne à l’école maternelle de la Rompude – organisation et tarif**

L’assemblée a autorisé l’expérimentation d’une garderie méridienne à l’école maternelle de la Rompude du 18 novembre au 20 décembre 2013 inclus, de 13h30 à 13h50, pour un tarif forfaitaire de 0,50 centimes d’euro par enfant et par temps de garde. A l’issue de cette période, un bilan sera effectué permettant éventuellement la création d’une seconde plage horaire de garderie méridienne (12 h – 12h30) et la généralisation de ce dispositif aux autres écoles.

### **5. Rénovation du puits de Fontgrande – fonds de concours alloué par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup**

Le nouveau montant du soutien financier de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour la rénovation du puits de Fontgrande a été révisé et fixé à 3 829,81 €, ce qui a été accepté.

**6. Fourrière animale – renouvellement de la convention avec la Société anonyme « Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal » SACPA**

Une nouvelle convention pour la capture des animaux errants, dangereux ou blessés trouvés sur la voie publique sera passée avec la S.A. Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal » pour l'année 2014. Le tarif est 1,002 €HT (1,198 € TTC) par an et par habitant.

**7. Informations sur les décisions prises par délégation du conseil municipal**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE

Georges VINCENT